



**DEMANDE DE PREMIERE INSCRIPTION SUR UNE
LISTE MINISTERIELLE
« PARTENAIRE », « ESPOIR » OU DE HAUT NIVEAU**



**Comité régional de :
CTS coordonnateur :**

Retour de la présente demande à :

Adresse :

Date limite de retour :

**Les bilans médicaux
doivent être adressés sous
pli confidentiel à :**

**Docteur JP Cervetti
FFN
148, avenue Gambetta
75020 Paris**

NOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :	SEXE :

Ayant pris connaissance d'avoir réalisé les critères permettant d'être proposé(e) à l'inscription sur la liste ministérielle suivante¹ :

PARTENAIRE	ESPOIR	JEUNE	SENIOR	ELITE
------------	--------	-------	--------	-------

Et dans la discipline suivante² :

NATATION COURSE	NATATION SYNCHRONISEE	WATER-POLO	PLONGEON	EAU LIBRE
-----------------	-----------------------	------------	----------	-----------

Demande que mon inscription sur cette liste soit proposée au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Je déclare être informé(e) des conditions médicales obligatoires préalables à une 1^{ère} inscription et, en conséquence, certifie avoir réalisé les examens prévus par la loi² :

EXAMEN MEDICAL REALISE PAR UN MEDECIN DIPLOME EN MEDECINE DU SPORT	
RECHERCHE PAR BANDELETTE URINAIRE DE PROTEINURIE, GLYCOSURIE, HEMATURIE, NITRITES	
ELECTROCARDIOGRAMME DE REPOS AVEC COMPTE RENDU MEDICAL	
ECHOCARDIOGRAPHIE TRANSTHORACIQUE DE REPOS AVEC COMPTE RENDU MEDICAL	
EPREUVE D'EFFORT D'INTENSITE MAXIMALE	
EXAMEN DENTAIRE CERTIFIE PAR UN SPECIALISTE	

Je transmets les bilans médicaux résultant de ces examens au secrétariat médical fédéral³ et reconnais que tout dossier incomplet entraînera la nullité de la présente demande.

Fait à :

Date :

Signature de l'athlète ou de ses représentants légaux s'il est mineur :

¹ Rayer les mentions inutiles

² Cocher en face des examens réalisés au moment de la demande

³ Sous pli confidentiel



L'inscription sur les listes ministérielles pour l'année sportive 2010-2011

Préambule

Depuis 1982, le ministère chargé de la Santé et des Sports recense les meilleurs sportifs dans les disciplines olympiques ou reconnues de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN).

Trois listes de sportifs arrêtées par le ministère chargé des Sports ont été instituées par le décret du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau :

- La liste des “ **Sportifs de haut niveau** ”, comprenant les catégories : « *Élite* », « *Senior* », « *Jeune* » et « *Reconversion* » ;
- La liste des sportifs “ **Espoirs** ” ;
- La liste des sportifs “ **Partenaires d'entraînement** ”.

L'inscription sur les listes est annuelle. Le Directeur Technique National propose à la direction des Sports une liste nominative dans la limite de quotas à ne pas dépasser (définis par la CNSHN).

Ces sportifs doivent avoir réalisé des critères spécifiques à chacune de ces listes, être âgés de 12 ans au moins dans l'année d'inscription et avoir réalisé les examens médicaux en vigueur¹ l'année de leur première inscription.

Seuls les sportifs reconnus de haut niveau peuvent bénéficier de droits et notamment d'aides de la part du ministère de la Santé et des Sports. Cependant, les autres sportifs reconnus “Espoirs” et « partenaires d'entraînement » peuvent bénéficier de diverses mesures d'accompagnements prévues par l'instruction n° 06-138 JS du 1^{er} août 2006.

Première inscription sur les listes ministérielles :

1 - Le sportif susceptible d'intégrer pour la première fois une liste ministérielle doit en faire la demande à l'aide d'un formulaire qui lui est remis localement (renseignez-vous auprès de votre comité régional ou du cadre technique régional).

2 - Il prend connaissance des examens médicaux à réaliser et des informations utiles ainsi que de la date limite d'envoi au secrétariat du département médical fédéral, des bilans qui en résultent, soit, impérativement, avant le 15 septembre de l'année en cours.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter Ouardia CARINI du département médical fédéral au 01.40.31.40.06.

3 - Le sportif est informé que tout dossier incomplet entraîne la nullité de la demande.

¹ Institués en 2004 par le décret du 6 février (portant modification du Code santé publique) et l'arrêté du 11 février

Les examens médicaux préalables à l'inscription sur listes :

Ils sont au nombre de six et le détail se trouve dans le tableau ci-dessous, auxquels s'ajoute un septième pour les spécialistes du plongeur.

La réglementation impose que ces examens aient lieu dans les six mois précédant l'inscription sur une liste ministérielle mais il est prudent de prendre les rendez-vous médicaux sans attendre cette échéance, car cette période est la même pour tous les athlètes de toutes les fédérations.

Toutefois, les sportifs concernés qui auraient réalisé, en 2009 ou après, une épreuve d'effort d'intensité maximale réalisée selon des modalités conformes aux normes actuelles ou encore une échocardiographie transthoracique de repos avec compte rendu médical, n'auraient pas à refaire ces examens s'ils peuvent en produire le ou les comptes rendus.

Une prise en charge fédérale du coût de ces examens, en fonction des possibilités induites par la convention d'objectifs (fédération/État) peut être envisagée une fois l'athlète effectivement inscrit sur une liste.

6 mois avant inscription sur liste " Espoir " ou de " Haut Niveau "

- Examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport. Joindre le compte rendu détaillé impérativement²
- Recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites.
- Électrocardiogramme de repos avec compte rendu médical.
- Échocardiographie transthoracique de repos avec compte rendu médical.
- Épreuve d'effort d'intensité maximale.
- Examen dentaire certifié par un spécialiste.
- IRM rachis cervical pour la pratique du plongeur

Dispositions communes :

L'inscription sur les listes vaut à compter du 1^{er} novembre de chaque année. Les résultats se réfèrent à la saison venant de s'achever le 15 septembre de la même année et qui avait donc débuté le 16 septembre de l'année précédente.

Les âges mentionnés correspondent à ceux qui sont calculés en retranchant du millésime de l'année débutant le 1^{er} janvier de la saison en cours celui de l'année de naissance de l'athlète. Ils ne dépendent donc pas du jour de naissance de l'athlète.

Exemple : pour un nageur né en 1990, l'âge à considérer durant la saison 2009-2010 est 20 ans.

L'attention des athlètes est donc attirée sur le fait que, si leur situation en rapport avec la réglementation du suivi médical n'était pas à jour, ils ne seraient pas reconduits sur les listes ministérielles la saison suivante.

² Un certificat médical de non-contre-indication ne suffit pas pour valider la consultation clinique

Liste « Partenaire d'entraînement » :

Conditions sportives spécifiques pour être inscrit sur cette liste dans les cinq disciplines de la FFN :

Figurer sur la liste validée par le directeur technique national des sportives et sportifs admis dans une structure du parcours de l'excellence sportive et présentant un niveau de performance permettant d'envisager une inscription sur la liste des sportifs Espoirs ou des sportifs de haut niveau la saison suivante³.

Liste "Reconversion" :

Elle correspond aux sportifs qui ont été inscrits quatre ans sur liste de haut niveau, dont trois ans en catégorie senior ou une fois en catégorie élite, ayant cessé leur carrière internationale et développant un projet d'insertion professionnelle nécessitant cette reconnaissance.

Les possibilités d'inscription sur cette liste sont limitées à cinq années.

Si les critères d'appartenance antérieure aux listes sont satisfaits, il est donc demandé de préciser le projet d'insertion professionnelle en rappelant le parcours de formation initiale suivi, l'objectif professionnel, les éléments à développer (formation complémentaire, stage, bilan de compétence...) et l'échéancier envisagé.

Enfin, il faut préciser en quoi l'inscription sur cette liste servira le projet. Un formulaire a été mis au point par le MSS afin de faciliter la présentation de tous ces éléments. En cas de besoin, il est disponible en téléchargement sur l'espace « extraNat haut niveau » de la FFN.

Les autres listes

En ce qui concerne les conditions sportives spécifiques à chaque discipline olympique de la FFN pour les sportifs de haut niveau catégories « Élite », « Senior » et « Jeune » ainsi que pour les « Espoirs », se reporter au document intitulé : « *Critères d'inscription sur les listes ministérielles saison 2010-2011* ».

Attestation d'inscription sur les listes ministérielles :

Les listes ministérielles sont consultables sur le site Internet du ministère chargé des Sports à l'adresse suivante : <http://www.sports.gouv.fr>

Seules les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont habilitées à délivrer les attestations établissant la qualité de sportif de haut niveau (jeune, Senior, Élite, Reconversion) " Espoir " ou " Partenaire d'entraînement ".

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Patrice CASSAGNE, DTN Adjoint chargé du haut niveau patrice.cassagne@ffnatation.fr

Tél. : 01 40 31 40 48 et 06 30 10 46 70

Son assistant : Martin MARTIN martin.martin@ffnatation.fr – Tél. : 01 40 31 40 22

³ Pour la discipline du plongeon et plus spécifiquement pour les sportives et sportifs venant de la Fédération française de gymnastique (reconversion/détection) un délai supplémentaire d'une année peut être accordé sur cette liste.

Critères listes ministérielles Natation Course

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 12 ans et plus

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Être sélectionné en équipe de France aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les 8 premiers de la finale. ■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats d'Europe à titre individuel et être classé dans les quatre premiers de la finale. ■ Être sélectionné en équipe de France aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde au titre d'un relais classé dans les quatre premiers de la finale. Sont considérés comme classés, les nageurs ayant nagé en série ou en finale. ■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats d'Europe au titre d'un relais classé dans les deux premiers de la finale. Sont considérés comme classés, les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
----------------------	---

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 12 ans et plus

Conditions sportives	<p><u>Bassin de 50 m</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Être sélectionné en équipe de France aux Jeux Olympiques (JO) ou aux Championnats du Monde (CM) à titre individuel. ■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats d'Europe (CE) à titre individuel et être finaliste. ■ Être sélectionné en équipe de France aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde au titre d'un relais finaliste. Sont considérés comme sélectionnés, les nageurs ayant nagé en série ou en finale. ■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats d'Europe au titre d'un relais classé dans les quatre premiers de la finale. Sont considérés comme classés, les nageurs ayant nagé en série ou en finale. ■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats d'Europe Juniors (CEJ), aux Championnats du Monde Juniors (CMJ) ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) et être médaillé à titre individuel. ■ Être sélectionné en équipe de France et réaliser au cours de la compétition internationale une performance du collectif Européen ou supérieur. (*) ■ Avoir 21 ans et moins et être sélectionné en équipe de France aux championnats du Monde (CM) ou aux championnats d'Europe (CE). <p><u>Bassin de 25 m</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats du Monde ou aux Championnats d'Europe à titre individuel et être finaliste (ou classé au rang correspondant dans les épreuves disputées classement au temps). ■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats du Monde ou aux Championnats d'Europe au titre d'un relais classé dans les trois premiers de la finale.
----------------------	---

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 12 ans à 21 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Être sélectionné en équipe de France au FOJE à titre individuel et être finaliste (ou classé au rang correspondant dans les épreuves disputées classement au temps). ■ Être sélectionné en équipe de France au FOJE au titre d'un relais classé dans les trois premiers de la finale. ■ Être sélectionné en équipe de France à la Coupe de la COMEN à titre individuel, avoir réalisé une performance du collectif COMEN/ FOJE (*) et être classé dans les trois premiers de la finale ou de l'épreuve si classement au temps. ■ Être sélectionné en équipe de France aux CMJ, aux JOJ ou aux CEJ à titre individuel et être finaliste (ou classé au rang correspondant dans les épreuves disputées classement au temps). ■ Être sélectionné en équipe de France aux CMJ, aux JOJ ou aux CEJ au titre d'un relais classé dans les trois premiers de la finale. ■ Être sélectionné en équipe de France au titre du collectif « Relève Internationale » et avoir réalisé au cours de la compétition internationale une performance du collectif Promotionnel ou supérieur. (*) ■ Être sélectionné en équipe de France, aux CEJ, CMJ, JOJ ou FOJE en étant de la première année d'âge concernée par la compétition. ■ Avoir réalisé lors d'une compétition de référence nationale une performance du collectif promotionnel ou supérieur (*)
----------------------	--

Liste des sportifs « Espoirs » 12 ans à 18 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garçons et filles de 13 ans et moins : être classé dans les 15 premiers français du classement national du Natathlon, ou être classé dans les 15 premiers français du trophée Lucien-Zins. ■ Garçons et filles de 15 ans et moins (14 ans, l'année de réalisation). ■ Garçons et filles de 16 ans (15 ans, l'année de réalisation). ■ Garçons et filles de 17 ans (16 ans, l'année de réalisation). ■ Garçons et filles de 18 ans (17 ans, l'année de réalisation). ■ Garçons et filles de 19 ans (18 ans, l'année de réalisation). ■ Être sélectionné en équipe de France à la Coupe de la COMEN ou au FOJE à titre individuel. ■ Être sélectionné en équipe de France aux CMJ, aux JOJ ou aux CEJ à titre individuel ou en relais. <div style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px; margin-left: 20px;"> <p>Réaliser deux performances de la grille correspondante lors des compétitions de référence nationale dans deux épreuves différentes. (**)</p> </div>
----------------------	---

(*) Les grilles de performances seront actualisées à l'issue de la saison 2009-2010, suite au changement d'équipements.

(**) Exemple : un nageur né en 1996, dont l'âge est de 14 ans pour la saison 2009-2010, devra réaliser deux performances de la grille espoirs 14 ans, lors des compétitions de référence nationale, pour être proposé à l'inscription sur liste « Espoirs » pour la saison 2010-2011.

Critères listes ministérielles Eau Libre

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 14 ans et plus

Conditions sportives	<p style="text-align: center;">Épreuve olympique (10 km) :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats du Monde ou aux Jeux Olympiques à titre individuel en étant classé dans les 8 premiers.■ Être sélectionné en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel en étant classé dans les 4 premiers.
	<p style="text-align: center;">Épreuves non olympiques :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France aux championnats du Monde à titre individuel et être classé premier si au moins 15 nations au départ ou dans les trois premiers si au moins 25 nations au départ.■ Être sélectionné en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel et être classé premier si au moins 15 nations au départ.

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 14 ans et plus

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 16 premiers aux championnats du Monde ou classé dans les 12 premiers aux Championnats d'Europe.■ Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 6 premiers du classement final de la coupe du Monde Marathon, si au moins 14 nageurs classés.■ Être sélectionné en équipe de France aux Jeux Olympiques et être classé.
----------------------	--

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 14 ans à 20 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France à la coupe d'Europe et être classé dans les 6 premiers du classement final, si au moins 14 nageurs classés (19 ans au moment de la réalisation).■ Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 12 premiers aux championnats d'Europe Juniors. (19 ans au moment de la réalisation).■ Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 8 premiers des Jeux Méditerranéens.■ Être sélectionné en équipe de France et être classé aux championnats d'Europe ou championnats du Monde.
----------------------	--

Liste des sportifs « Espoirs » 14 ans à 20 ans

Conditions sportives	<p style="text-align: center;"><u>20 ans et moins :</u></p> <ul style="list-style-type: none">■ Être classé dans les 5 premiers du classement général de la coupe de France ou des Championnats de France.
	<p style="text-align: center;"><u>garçons 18 ans et moins et filles 16 ans et moins :</u></p> <ul style="list-style-type: none">■ Être classé dans les 2 premiers du classement de cette tranche d'âge à la Coupe de France ou aux Championnats de France Eau libre.■ Être sélectionné en équipe de France à la COMEN et figurer dans le Classement de la compétition.

Critères listes ministérielles Natation Synchronisée
Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 12 ans et plus

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ À titre individuel (solo - <i>épreuve non olympique</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ● Être sélectionnée en équipe de France aux Championnats du monde et être classée - premières sur un minimum de 15 nations classées dans l'épreuve ; - dans les trois premières sur un minimum de 25 nations classées dans l'épreuve. ● Être sélectionnée en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classée première sur un minimum de 15 nations classées dans l'épreuve. ■ À titre collectif (duo ou équipe) : <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Épreuves de Duo et Equipe Libre</u> ● Être sélectionnée en équipe de France aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du monde et être classée dans les huit premières. ● Être sélectionnée en équipe de France aux Championnats d'Europe et être classée dans les quatre premières. ● <u>Épreuve Combiné Libre (épreuve non olympique)</u> ● Être sélectionnée en équipe de France aux Championnats du monde ou aux Championnats d'Europe et être classée première sur un minimum de 15 nations classées dans l'épreuve.
----------------------	---

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 12 ans et plus

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Être sélectionnée en équipe de France Senior aux Jeux Olympiques, aux Championnats du monde, aux Championnats d'Europe, à la Coupe du monde ou à la Coupe d'Europe. ■ Être sélectionnée en équipe de France junior et être médaillée aux Championnats du monde juniors ou aux Championnats d'Europe juniors. ■ Avoir été sélectionnée et être inscrite au pôle « France » senior pour préparer les compétitions internationales de référence.
----------------------	---

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 12 ans à 20 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Être sélectionnée en équipe de France et avoir participé en solo ou duo aux compétitions internationales du collectif Minimes. ■ Être sélectionnée en équipe de France junior et avoir participé aux Championnats du monde juniors ou aux Championnats d'Europe Juniors. ■ Avoir été sélectionnée dans le collectif France Junior et avoir suivi le dispositif de préparation de la compétition de référence.
----------------------	---

Liste des sportifs « Espoirs » 12 ans à 17 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation lors des échéances suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Championnats de France Espoir Élite et Junior Élite ; - Championnats Hiver Élite ou Épreuve de sélection de l'équipe de France minime et junior ; - Championnats de France Espoir National et Junior National (pour les 16 ans et moins dans la saison) ; - Observation des résultats du programme Formation. ■ Être sélectionnée et avoir participé aux rassemblements ou compétitions internationales du collectif Minimes. Avoir été sélectionnée et avoir suivi le dispositif de préparation du collectif relève 2012.
----------------------	--

Tous les membres d'une épreuve collective (titulaires et remplaçantes) font partie intégrante de l'effectif de l'épreuve concernée (Combiné, équipe, duo)

Critères listes ministérielles Water-Polo

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 15 ans et plus

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France et classé dans les 8 premiers aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde.■ Être sélectionné en équipe de France et classé dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe.
----------------------	--

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 15 ans et plus

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France à la compétition internationale de référence de l'année.■ Être sélectionné en équipe de France et avoir disputé au moins deux matchs du calendrier international du collectif Londres 2012.
----------------------	---

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 15 ans à 23 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats d'Europe des jeunes 17 ans ou 19 ans garçons ou des Championnats du monde 18 ans ou 20 ans garçons.■ Être inscrit au Pôle France de water-polo de l'INSEP.■ Être sélectionné en équipe de France aux Championnats d'Europe des Jeunes 17 ans ou 19 ans filles ou des Championnats du monde 18 ans ou 20 ans filles.■ Être inscrit au Pôle France de water-polo de Nancy.■ Être sélectionné en équipe de France Universitaire aux Universiades.
----------------------	--

Liste des sportifs « Espoirs » 13 ans à 17 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Faire partie du groupe des vingt-cinq meilleures joueuses présélectionnées en vue des Championnats d'Europe 17 ans filles<ul style="list-style-type: none">- à l'issue de la Coupe de France des Régions Espoirs féminines (CFREF).- Ou évoluant -régulièrement- dans un club de N1F■ Faire partie du groupe des quinze meilleurs joueurs présélectionnés en vue de l'OFAJ (15 ans), à l'issue des Interzones 15 ans et/ou des Interclubs garçons 15 ans.■ Faire partie du groupe des vingt-cinq meilleurs joueurs présélectionnés en vue des Championnats d'Europe des jeunes 17 ans à l'issue du Championnat de France 17 ans garçons et de la saison Elite ou N1 Garçons.■ Faire partie des trente-cinq meilleurs joueurs 13-14 ans issus de la compétition interpoles « Espoirs » (ou clubs nationaux). Et/ou de la Coupe de France des régions (13 ans).
----------------------	--

Critères listes ministérielles Plongeon

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 14 ans et plus

Conditions sportives	<u>À titre individuel :</u> <ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 8 premiers aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde.■ Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 4 premiers des Championnats d'Europe.
	<u>En plongeon synchronisé :</u> <ul style="list-style-type: none">■ Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 8 premiers aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde.■ Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 4 premiers des Championnats d'Europe.

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 12 ans et plus

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Avoir été sélectionné en équipe de France aux Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe ou Coupe du Monde.■ Avoir réalisé 1.400 points à la Table de Cotation (TC), lors d'un grand prix FINA ou lors des Universiades.
----------------------	--

Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 12 ans à 22 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Avoir réalisé 1.400 points à la TC lors d'une compétition inscrite au calendrier fédéral.
----------------------	---

Liste des sportifs « Espoirs » 12 ans à 18 ans

Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none">■ Avoir réalisé 1.000 points à la TC lors d'une compétition inscrite au calendrier fédéral.
----------------------	---